

COMMENT SOUTENIR LES COMMUNAUTÉS ET INITIATIVES CITOYENNES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE



GUIDE POUR LES DÉCIDEURS
LOCAUX ET RÉGIONAUX

www.renewables-networking.eu



ENERGYCITIES

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION	04
1. DES COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE, POURQUOI?	06
2. QUELS MODÈLES DE COOPÉRATION?	08
3. COMMENT LES VILLES PEUVENT-ELLES SOUTENIR LES COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE?	12
EN TANT QUE RESPONSABLE DE LA RÉGLEMENTATION ET DES POLITIQUES	12
Créer les conditions propices au développement de l'énergie citoyenne	12
3.1 Inclure des objectifs de propriété collective dans les stratégies énergie-climat à long terme	12
3.2 Demander aux développeurs d'ouvrir les projets à la participation citoyenne	13
3.3 Développer des partenariats urbain-rural	14
3.4 Orienter l'aménagement et l'urbanisme vers l'énergie communautaire	15
3.5 Relying on community-planning and engagement	17
3.6 Achat groupé d'énergie et réorientation de la commande publique	19
3.7 Établir un véritable partenariat avec les institutions européennes et nationalese	22
EN TANT QUE PARTENAIRE OU FACILITATEUR DE PROJET	24
Apporter un soutien direct aux initiatives de communautés d'énergie	24
3.8 Créer ou mandater un organisme dédié	24
3.9 Cartographier le potentiel et rapprocher les personnes	24
3.10 Ouvrir l'accès aux sites et infrastructures publics	25
3.11 Assurer le financement et la collecte de fonds	26
EN TANT QU'OPÉRATEUR D'INFRASTRUCTURE	27
Gérer les infrastructures énergétiques avec la participation de la communauté	27
3.12 Offrir une participation dans l'entreprise locale de service énergétique	27
3.13 Ouvrir le capital des projets énergétiques municipaux	27
3.14 Efforts communs pour les campagnes de remunicipalisation	28
CONCLUSION	29
RÉFÉRENCES	30

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

Energy Cities est membre de [Renewables Networking Platform \(RNP\)](#), un projet de discussion sur la gouvernance multi-niveaux financé par la Commission européenne. Son objectif est d'analyser et de renforcer les politiques en matière d'énergie renouvelable, en mettant en relation les acteurs européens, nationaux, régionaux et locaux concernés.

Energy Cities, réseau européen de villes en transition énergétique, soutient ce projet en connectant et en guidant les villes dans la mise en œuvre de solutions d'énergie renouvelable sur leur territoire, contribuant ainsi à atteindre l'objectif de 32 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute de l'UE d'ici 2030.

Les communautés d'énergie sont désormais soutenues par de nouveaux « droits européens », à la suite de l'accord institutionnel sur le nouveau cadre législatif pour l'énergie en Europe (le paquet « Une énergie propre pour tous les européens »). Selon ce

cadre, les citoyen(ne)s et communautés d'énergie de l'UE pourront facilement investir dans les énergies renouvelables et bénéficier de la transition énergétique. Leurs droits de produire, consommer, vendre et stocker de l'énergie sont maintenant clairement énoncés dans la législation de l'UE.

Quel meilleur moment que maintenant pour que les collectivités locales s'impliquent davantage dans des projets d'énergie partagée ? Dans toute l'Europe, de nombreuses villes ont déjà testé différentes manières de lancer, soutenir et faciliter de tels projets. A travers cette publication, Energy Cities souhaite présenter leurs actions, tout en identifiant les modèles de coopération existants.

Nous espérons inspirer et guider les décideurs(es) locaux et régionaux qui souhaitent faire équipe avec les citoyens pour faire avancer la transition énergétique dans leurs territoires.

1. DES COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE, POURQUOI ?

LE NOUVEAU RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

La contribution essentielle des collectivités locales et régionales à la transition vers une Europe décarbonnée et basée sur des sources d'énergie renouvelable est désormais un fait largement reconnu. Depuis le lancement de la Convention des Maires par la Commission européenne en 2009 jusqu'au sommet des dirigeants locaux à la COP21 en 2015, bon nombre d'étapes importantes ont été franchies. Cet enthousiasme pour l'action locale en faveur du climat a toutefois principalement concerné les collectivités locales et régionales en tant que coordinatrices des aspects technologiques. Dans une large mesure, les villes ont souvent été considérées comme des laboratoires pour intensifier l'adoption des services et des infrastructures d'énergie renouvelable et la mise en œuvre de programmes importants d'efficacité énergétique. Mais beaucoup moins d'attention a été consacrée au rôle qu'elles peuvent jouer dans l'évolution des dynamiques de pouvoir sur le marché de l'énergie : en influençant ceux et celles qui planifient, détiennent, contrôlent et profitent des nouvelles infrastructures et technologies énergétiques. Pourtant, au

cours des dernières décennies, les gouvernements locaux ont démontré leur capacité à faire émerger de nouveaux modèles économiques, faisant évoluer la gouvernance des systèmes énergétiques, en encourageant la participation plus directe de la communauté locale.

Les collectivités locales et régionales peuvent soutenir cette dynamique de différentes manières :

- 1 en impliquant tout un quartier dans la modification de son mode d'approvisionnement en énergie et de ses modes de consommation,
- 2 en s'associant à des particuliers et à des coopératives pour identifier, financer ou exploiter des projets écologiques variés,
- 3 en impliquant les citoyens dans la planification locale de développement des infrastructures et dans les politiques énergétiques.

DÉFINIR LES COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

Une « communauté d'énergie » peut englober un certain nombre d'aspects et d'activités différentes. Plusieurs organismes ont tenté de définir ce concept, notamment la Coalition pour l'action de l'Agence internationale de l'énergie renouvelable (IRENA), qui la définit comme « la participation économique et opérationnelle et/ou la propriété de citoyen(ne)s ou de membres d'une communauté définie dans un projet d'énergie renouvelable. »

Selon la Community Energy Coalition du Royaume-Uni, « l'accent est mis essentiellement sur des projets impliquant un engagement, un pilotage et un contrôle par le niveau local, et qui présentent des retombées positives pour la communauté locale. » Dans ce guide, la structure et les exemples proposés refléteront cette définition plus large, mais en mettant l'accent sur les énergies renouvelables.

AVANTAGES SOCIO-ÉCONOMIQUES : « GÉNÉRER PLUS QUE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE »

Dans son rapport « State of the sector » (L'Etat du secteur) de 2018, l'organisation à but non lucratif Community Energy England, adopte la définition suivante : « Les communautés d'énergie continuent de fournir bien plus que la production d'énergie renouvelable, les organisations travaillant dur pour fournir des résultats environnementaux, sociaux et économiques pour leurs régions ». Particulièrement vraie au Royaume-Uni, cette hypothèse a été corroborée par

diverses études menées à travers l'Europe. En 2016, deux études distinctes portant spécifiquement sur l'énergie éolienne ont conclu que les projets éoliens communautaires contribuaient environ huit fois plus au développement local que ceux mis en œuvre par des entreprises traditionnelles détenues par des investisseurs. L'une des deux études a analysé les effets sur le revenu et l'emploi des projets communautaires menés dans trois groupes d'îles écossaises.



Elle a révélé que les possibilités de régénération économique locale étaient bien plus grandes, avec des revenus réinvestis dans des infrastructures et des services locaux et contribuant à la cohésion sociale et à l'acceptation des énergies renouvelables.¹ Quelques mois plus tard, une étude menée par l'Institut Allemand des Technologies Décentralisées a également conclu que les projets communautaires produisaient entre 8 et 10 fois plus de valeur ajoutée locale

que ceux réalisés par des promoteurs externes.² En outre, les projets énergétiques communautaires comportent souvent de forts impératifs sociaux liés à la lutte contre la précarité énergétique. Dans de nombreux cas, les revenus tirés du projet sont réinvestis dans des mesures visant à aider les consommateurs vulnérables à devenir plus actifs dans la gestion de leur consommation et parfois même à s'approprier des projets énergétiques.



NOUVEAUX DROITS EUROPÉENS

En décembre 2018, les institutions de l'UE sont parvenues à un accord politique sur l'ensemble des textes législatifs constituant le paquet « Une énergie propre pour tous les Européens », qui devrait influencer de manière significative sur l'avenir du paysage énergétique au cours des prochaines décennies.

L'une des avancées majeures provient de la reconnaissance légale (avec les droits et responsabilités associés) accordée aux producteurs d'énergie individuels et aux communautés. En effet, la Directive sur les énergies renouvelables confère désormais aux citoyens et aux « communautés d'énergie renouvelable » le droit de produire, stocker, consommer et vendre de l'énergie renouvelable sans être soumis à des taxes disproportionnées et à des procédures discriminatoires. La **Directive européenne sur les énergies renouvelables** définit ainsi une série de critères sur la base desquels toute entité juridique peut être considérée comme une « communauté d'énergie renouvelable » :

1 Principe d'autonomie et de proximité

Une communauté d'énergie renouvelable « repose sur une participation ouverte et volontaire, est autonome, est effectivement contrôlée par les actionnaires ou des membres se trouvant à proximité des projets en matière d'énergie renouvelable auxquels l'entité juridique a souscrit et qu'elle a élaborés » ;

2 Les collectivités locales en tant qu'actionnaires

Ses actionnaires ou membres peuvent être « des personnes physiques, des PME ou des autorités locales, y compris des municipalités ».

3 Avantages pour la communauté

L'objectif premier d'une communauté d'énergie renouvelable devrait être « de fournir des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à ses actionnaires ou à ses membres ou en faveur des territoires locaux où elle exerce ses activités, plutôt que de rechercher le profit ».

La vente de la production excédentaire d'électricité par **des échanges de pair à pair** (directement ou par l'intermédiaire d'un agrégateur) est une nouvelle possibilité qui est désormais inscrite dans la législation européenne. Reconnaisant

qu'un grand nombre de citoyen(ne)s européen(ne)s (environ 40 %) vivent dans des immeubles d'habitation collectifs, la Commission invite également les Etats membres à donner les moyens aux auto-consommateurs d'énergie renouvelables d'agir collectivement, établissant ainsi le principe d'autoconsommation collective.

En outre, la directive demande aux États membres d'évaluer les opportunités et les obstacles liés au développement de l'autoconsommation et des communautés d'énergie renouvelable et à mettre en place des cadres permettant de s'assurer qu'elles ont une chance équitable de concurrencer les autres acteurs du marché. Cela signifie notamment : « la communication d'informations, l'apport d'un soutien technique et financier, la réduction des exigences administratives, y compris des critères d'appel d'offres orientés vers les communautés, la création de créneaux d'appel d'offres adaptés aux communautés d'énergie renouvelable, ou permettre la rémunération des communautés d'énergie renouvelable par un soutien direct lorsqu'elles satisfont aux exigences applicables aux petites installations. »

De même, les **réglementations européennes sur le marché de l'électricité** comprennent une définition des « **communautés d'énergie citoyennes** », ainsi que l'obligation pour les États membres de mettre en place un cadre juridique leur permettant de mener leurs activités et de garantir leur droit de s'engager dans des services locaux de production, de distribution, d'agrégation, de stockage, de fourniture ou d'efficacité énergétique.

Enfin, la Directive européenne sur les énergies renouvelables comprend également des dispositions exigeant l'intégration et le déploiement de communautés pour l'autoconsommation d'énergies renouvelables et l'énergie renouvelable dans l'aménagement du territoire et la rénovation des infrastructures urbaines.

Pour une analyse plus détaillée de toutes les opportunités offertes par les nouvelles dispositions des directives, vous pouvez vous reporter à la publication « Libérer le potentiel des communautés d'énergie renouvelable » à laquelle nous avons contribué.

Rendez-vous sur :

www.energy-cities.eu/fr/publication/liberer-le-potentiel-des-communautés-energie-renouvelable/

2. QUELS MODÈLES DE COOPÉRATION ?

LA NOUVELLE DONNE DES MODÈLES DE PARTENARIATS VILLES-CITOYENS

Les villes et les communautés d'énergie peuvent collaborer par le biais de processus très innovants à différentes étapes de la « chaîne de valeur énergétique », de la production à la distribution et fourniture d'énergie, en passant par les économies d'énergie, l'équilibrage et le stockage. Dans les exemples ci-dessous, nous donnons un aperçu non exhaustif des modèles existants et des nouvelles tendances en matière de coopération entre villes et citoyen(ne)s, à travers les différentes fonctions et composantes du système énergétique et à travers différentes structures organisationnelles.



PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU INTELLIGENT

(voir les chapitres 3.8 et 3.10)

Un projet de réseau équitable et intelligent à **Gand - Belgique**

Comment des personnes, dont l'habitation n'a pas de toiture adaptée, peuvent-elles investir dans l'énergie solaire et en tirer profit ? Comment pouvons-nous nous assurer que les panneaux subventionnés puissent profiter aux consommateurs/rices sans aucun moyen d'investir, aux écoles, aux entreprises et de manière générale, au plus grand nombre possible de bâtiments ? Et comment faire tout cela sans surcharger le réseau électrique déjà encombré ? Pour répondre à ces questions, la ville de Gand a initié une coopération tout à fait unique avec des partenaires locaux, et lancé en 2018 le programme pilote « Buurzame Stroom » (énergie de quartier, en néerlandais).

Parmi les partenaires figurent deux coopératives énergétiques, l'Université de Gand, qui agit en tant que contributrice neutre et digne de confiance, une association de protection sociale, qui dialogue avec les ménages vulnérables, et le gestionnaire du réseau de distribution local. Comme expliqué ci-dessus, l'objectif de ce consortium ambitieux est de maximiser le potentiel d'énergie produite localement dans le quartier, « en partageant équitablement les coûts et les avantages sans devoir étendre le réseau électrique actuel ». Les deux coopératives ont chacune des missions différentes et offrent diverses possibilités de participation aux citoyen(ne)s. Ecopower, qui est la plus grande coopérative énergétique de Belgique, joue le rôle d'agrégateur, en incitant et habilitant les ménages à mieux contrôler leur consommation d'énergie grâce à une gestion de la demande via des compteurs intelligents et des applications de données ouvertes.

La coopérative EnerGent offre aux citoyen(ne)s la possibilité d'investir dans la production d'énergie solaire locale en faisant l'acquisition de panneaux photovoltaïques. En outre, une coopérative de partage de voitures électriques appelée Partago propose des véhicules électriques et des bornes de recharge pour permettre à l'énergie excédentaire qui n'est pas directement consommée d'être utilisée dans les bornes de recharge ou stockée dans les batteries de la voiture. Et pour compléter le tableau, le projet expérimentera le stockage d'électricité dans des batteries au niveau des logements.

Le projet couvre un quartier spécifique et prévoit d'installer quelque 5000 m² de panneaux solaires d'ici à fin 2019, en ciblant des résidents de profils différents (familles d'origine étrangère, usagers des transports en commun, personnes âgées et groupes sociaux vulnérables³) ainsi que divers types d'habitation. Cette coopération multipartite, à forte implication citoyenne, s'avère très fructueuse.

Le rôle de la ville dans le projet est crucial car elle assure la coordination générale, établit des liens avec d'autres initiatives de la ville et fait la liaison entre les différents partenaires, y compris en cas de conflit potentiel sur le rôle et la responsabilité de chacun(e). Globalement, ce projet de réseau « juste et intelligent » contribue à rendre l'énergie solaire rentable et abordable pour un grand nombre de parties prenantes. Il optimise la production énergétique au niveau local en assurant une meilleure adéquation entre l'offre et la demande et en créant un sentiment de communauté dans le quartier ciblé, grâce à une approche hautement collective et participative.



Enfin, l'initiative s'avère très utile pour aider la ville à expérimenter de nouveaux partenariats, cadres et réglementations, sur la manière de rendre la production d'énergie locale écologique et de fournir un modèle économique équitable et rentable.⁴

En chiffres

- » **5,000 m²** de panneaux solaires installés d'ici fin 2019
- » **13%** des ménages vulnérables ciblés sur le nombre total de familles participantes



COOPÉRATIVE D'INVESTISSEMENT (voir chapitres 3.8 et 3.10)

Une coopérative d'investissement municipale, à **Mouscron - Belgique**

Un nombre croissant de collectivités locales investissent dans des coopératives qui soutiennent le déploiement de projets d'énergie renouvelable dans leur région. C'est notamment le cas de la ville de Mouscron, en Belgique, qui a lancé en 2017 la coopérative énergétique « Coopem » avec un groupe d'habitant(e)s et deux autres partenaires. La ville détient une participation de 15 % dans la coopérative, la majorité des actions (55 %) appartenant aux habitant(e)s de Mouscron et les 30 % restants à une entreprise coopérative d'investissement vert. En plus d'un retour sur investissement annuel pouvant atteindre 6 %, les premiers membres à avoir rejoint la Coopem ont bénéficié d'une réduction d'impôt significative.

Les activités de la coopérative consistent principalement à aider les foyers à installer des panneaux solaires photovoltaïques sur leurs toits. La Coopem supprime la barrière des coûts initiaux élevés en avançant le versement de subventions solaires régionales, normalement accordées sur une période de cinq ans. Elle gère également l'ensemble du processus technique et administratif. Cela implique notamment l'achat en commun d'équipements auprès de fournisseurs locaux ainsi que le suivi et la validation du processus d'installation. Fin 2017, la coopérative a finalisé un achat commun de 31 installations solaires pour les habitations de Mouscron.

De plus, les entreprises locales constituent également un groupe cible de la Coopem, qui leur propose un plan de leasing pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, finançant 90 % des investissements initiaux, et qui sont remboursés sur une période de dix ans par la vente de certificats verts.

Grâce à la solution « clé en main » fournie par la coopérative, les habitant(e)s et les entreprises bénéficiaires des installations ont pu obtenir un accès financier et technique plus facile aux investissements dans l'énergie solaire et réduire considérablement leur facture énergétique. Quant aux membres de la coopérative, ils et elles ont pu obtenir un retour sur investissement positif, participer directement à la dynamique de transition énergétique de la ville et soutenir toutes les décisions des coopératives selon le

principe « un membre = une voix ». Cela s'est traduit par une réduction des émissions de CO₂, contribuant à l'atteinte des objectifs climat de la ville, tout en stimulant l'emploi et l'activité économique locale.

En chiffres

- » Les membres de la coopérative ont reçu des dividendes allant jusqu'à **6%** à compter de la troisième année d'exploitation
- » La mairie détient **15%** des actions de la coopérative et les habitant(e)s **55%**
- » Les ménages souhaitant investir dans l'énergie solaire ont bénéficié d'un versement de préfinancement de **45%** de la part de la coopérative, qui a pris en charge le versement anticipé de la subvention régionale.





SERVICE COLLECTIF D'ÉNERGIE (voir chapitre 3.11)

Quand les citoyen(ne)s détiennent et participent à la gouvernance du service public local,
Wolfhagen - Allemagne

Dans certains pays, les services d'énergie sont détenus et exploités conjointement par les collectivités locales et les citoyen(ne)s. Cela est parfois dû à une forte tradition de propriété coopérative. Dans le cas du Danemark, par exemple, où le chauffage urbain est le modèle d'approvisionnement en chaleur le plus courant, les réseaux de chauffage sont généralement exploités par des sociétés à but non lucratif, détenues conjointement par des coopératives et des municipalités. Dans d'autres cas, l'appropriation par les citoyen(ne)s résulte de campagnes de remunicipalisation à visée sociale et politique, qui ramènent les réseaux d'énergie privatisés dans le giron local. En Allemagne, ce mouvement de remunicipalisation a amené les villes à créer des sociétés de service public d'énergie (Stadtwerke) totalement intégrées (couvrant toute la chaîne de valeur de la production, de la distribution et de l'approvisionnement)⁵, où les coopératives citoyennes peuvent parfois bénéficier d'une participation financière et d'un pouvoir de vote.

À Wolfhagen, ville du nord de la Hesse, la « Stadtwerke » a soutenu la création d'une coopérative citoyenne qui détient désormais 25 % du capital et contribue aux orientations stratégiques prises par le service public. Deux représentant(e)s de la coopérative siègent au conseil de surveillance à neuf membres de la Stadtwerke. Cette ville de 14 000 habitants a également été l'une des premières

villes allemandes à remunicipaliser son réseau électrique. En 2003, le directeur de la Stadtwerke avait convaincu les responsables politiques locaux de saisir l'opportunité du contrat de concession de 20 ans avec E.ON qui venait d'expirer, afin de prendre le contrôle du réseau de distribution. Après trois années de négociations intenses (en raison de la résistance d'E.ON et de la nécessité de clarifier de nombreuses questions techniques, commerciales et juridiques), un accord a finalement été conclu en 2006. Aujourd'hui, la Stadtwerke fait des bénéfices tous les ans, a vu le nombre de ses employé(e)s doubler et a remporté des prix internationaux pour ses projets innovants en matière d'économie d'énergie. Depuis 2005, quelque 284 municipalités⁶ ont suivi l'exemple de Wolfhagen, dont Hambourg, la deuxième ville d'Allemagne, en reprenant le contrôle du secteur de l'énergie sur leur territoire.

En chiffres

- » Les habitants détiennent **25%** du capital du service public local, les **75%** restants étant entièrement détenus par la ville elle-même.
- » La Stadtwerke a atteint son objectif d'énergie **100%** renouvelable en **2014**, avec un an d'avance.



INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES EN COPROPRIÉTÉ (voir le chapitre 3.12)

Le vent qui souffle près du port profite directement à la ville et à ses habitant(e)s – **Copenhague - Danemark**

Le parc éolien de Middelgrunden au Danemark (un des plus grands parcs éoliens offshore du monde) est un exemple notoire de réussite d'un projet énergétique à grande échelle détenu en copropriété par une ville et des citoyen(ne)s. L'histoire remonte à la fin des années 90, lorsqu'une coopérative énergétique nouvellement créée a engagé des discussions contractuelles et de planification avec le service public de la municipalité de Copenhague à propos de la construction de 20 éoliennes (2 MW chacune) situées à quelques kilomètres au large du port.

Au cours de la phase d'essai et de construction du parc éolien, les coûts et les revenus des premières turbines en exploitation ont été répartis équitablement entre le service public local et la coopérative. Après l'achèvement du programme en 2000, les deux copropriétaires ont commencé à fonctionner en entités distinctes, les 8500 membres de la coopérative détenant et gérant les 10 turbines sud et les services publics locaux les 10 autres plus au nord.

La coopérative fonctionne selon un modèle de gouvernance démocratique, chaque membre disposant d'une voix, indépendamment du nombre d'actions possédées. Le projet comporte également un volet éducatif - l'une des turbines ayant été baptisée « l'éolienne des enfants » qui donne aux

jeunes la possibilité de voter au nom des membres de la coopérative, renforçant ainsi leur prise de conscience des questions énergétiques.

La coopération entre les deux parties s'est avérée être un partenariat gagnant-gagnant et un exemple emblématique du leadership du Danemark en matière d'énergie citoyenne. Alors que le service public local fournissait une expertise technique et juridique, l'implication de la coopérative fut essentielle pour susciter l'enthousiasme et l'engagement de la communauté.⁷ En 2003, le service public local a vendu sa participation de 50 % à une entreprise énergétique danoise privée et l'a rachetée en novembre 2018 afin de relancer le parc éolien et de prolonger de 25 ans sa durée de vie.⁸

En chiffres

- » Selon le plan climat de Copenhague, les coopératives locales pourront investir dans les **100** nouvelles éoliennes supplémentaires que le service public local prévoit d'installer d'ici **2025**.
- » La production annuelle d'électricité du parc correspond à la consommation de **30,000** foyers locaux.



ÉNERGIE CITOYENNE LOUÉE À LA VILLE (voir chapitre 3.12)

Les 30 centrales énergétiques citoyennes de **Vienne - Autriche**

Lorsque les villes sont responsables du déploiement et de l'exploitation des infrastructures d'énergie renouvelable par l'intermédiaire de leur service public local, elles font parfois preuve de beaucoup de créativité pour encourager la participation citoyenne. C'est notamment le cas de Vienne, où la Stadtwerke WienEnergy a commencé à vendre des modules solaires photovoltaïques aux citoyen(ne)s en 2012. L'intérêt a été immédiat : pour les deux premières centrales solaires sur lesquelles la ville a expérimenté cette idée, les panneaux ont tous été réservés en une semaine. Quand la troisième centrale a été construite, la vente a été finalisée en 24 heures !

Ce modèle innovant fonctionne comme suit : les citoyen(ne)s achètent les panneaux des centrales électriques construites et exploitées par WienEnergy et les louent ensuite au service public. WienEnergy leur verse une rémunération annuelle sous forme de virement bancaire, ou par le biais de bons de d'achat, auprès d'une chaîne de supermarchés partenaire, ou de bons de réductions sur l'électricité ou le gaz. Les intérêts annuels ont varié de 1,75 % à 3,1 % pour un contrat d'une durée de cinq ans. Quand les panneaux solaires arrivent en fin de vie (environ 25 ans plus tard), WienEnergy les rachète aux citoyen(ne)s pour la totalité du

montant investi. En 2017, 30 centrales ont été installées sur ce modèle, d'une capacité totale de 19 MW, et 35 000 euros ont été investis par les 10 000 citoyen(ne)s participant(e)s. Les panneaux ont été installés dans des lieux très variés, notamment des gares, des centres commerciaux, des écoles publiques, des cimetières, des cités de logements sociaux, etc.⁹

Cette solution a permis aux citoyennes et citoyens viennois, dont la majorité vit dans des logements avec des schémas de propriété parfois complexes ou ne possédant pas de toit adéquat, d'investir et de bénéficier de l'énergie solaire.

En chiffres

- » Plus de **35 million EUR** ont été investis par les **10 000** citoyen(ne)s participant(e)s.
- » Une **trentaine** de centrales photovoltaïques installées par des citoyen(ne)s ont permis d'économiser près de **17 000** tonnes de carbone, ce qui correspond aux émissions annuelles d'environ **2 500** citoyen(ne)s européen(ne)s.



3. COMMENT LES VILLES PEUVENT-ELLES SOUTENIR LES COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ?

EN TANT QUE RESPONSABLE DE LA RÉGLEMENTATION ET DES POLITIQUES

Créer les conditions propices au développement de l'énergie citoyenne

3.1 Inclure des objectifs de propriété collective dans les stratégies énergie-climat à long terme

Dans le cadre de la COP21, des centaines de collectivités locales se sont engagées à couvrir leur consommation d'énergie à 100 % par des énergies renouvelables au plus tard en 2050. Pour atteindre cet objectif ambitieux, il faudra mobiliser d'importants capitaux privés - disponibles sous la forme d'épargne citoyenne - mais aussi un soutien public aux nouvelles politiques et infrastructures énergétiques via un modèle de propriété et de gouvernance partagées. Tout cela demande une implication citoyenne accrue, non seulement à travers des projets ponctuels, mais également par le biais d'une stratégie globale et coordonnée portée par un engagement à long terme.

QUATRE COLLECTIVITÉS AVEC DES OBJECTIFS CONCRETS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES LOCALES ET CITOYENNES

Dans le Comté de Cornwall, au Royaume-Uni, le chapitre du plan local 2016-2030 sur les énergies renouvelables et à faibles émissions de carbone indique qu'«un soutien sera apporté aux projets de production d'énergie renouvelable et à faibles émissions de [...] carbone qui sont dirigés par, ou qui répondent aux besoins, des communautés locales»¹⁰.

En Allemagne, l'arrondissement de Steinfurt, qui regroupe 24 municipalités représentant environ 445 000 habitant(e)s, prévoit de devenir 100 % autonome en énergie renouvelable d'ici 2050, principalement grâce à la participation citoyenne. Des études commandées par l'administration locale ont conclu que l'autosuffisance ne pouvait être atteinte «qu'en opérant de manière décentralisée au niveau régional» et qu'elle «ne fonctionnerait pas sans les citoyen(ne)s», selon un entretien avec le responsable de la protection du climat.¹¹

La ville de Gand, en Belgique, a pour objectif que 15 % de la consommation d'énergie résidentielle soit couverte par les énergies renouvelables produites localement d'ici fin 2019. En 2011, la ville avait déjà atteint 7,5 % et est en bonne voie d'atteindre le seuil des 15 %. En outre, la ville dispose d'une méthodologie très ambitieuse pour comptabiliser ce qu'elle considère comme une «production locale», excluant par exemple une grande centrale biomasse située dans sa circonscription.

En outre, l'accord de coalition 2014-2019 du gouvernement flamand, indique qu'au moins 30 % de la consommation totale d'énergie des bâtiments de la ville doivent être couverts par l'énergie solaire, avec une participation minimale de 50 % des citoyen(ne)s gantois(es).

LE MODÈLE ÉCOSSAIS

La mention explicite du soutien à l'énergie citoyenne dans les stratégies politiques fait une différence cruciale.

Au niveau national, l'Écosse est l'un des exemples les plus frappants d'une telle politique de fixation d'objectifs pour le déploiement de l'énergie citoyenne. En 2011, le gouvernement s'est engagé à atteindre 500 MW de sources d'énergie renouvelable installées de manière «locale et collective» d'ici 2020. Quatre ans plus tard, en 2015, des rapports indiquaient que l'objectif avait déjà été dépassé. Cela prouve l'efficacité d'un tel engagement, qui a poussé les collectivités écossaises à adopter un ensemble d'instruments de soutien technique et financier. Fort de

cet élan, le gouvernement a actualisé son objectif pour 2020 à 1 GW et s'est engagé à atteindre un total de 2 GW d'installations énergétiques locales citoyennes d'ici 2030. «Notre ambition reste de faire en sorte que d'ici 2020, au moins la moitié des nouveaux projets d'énergie renouvelable incluront de la propriété partagée», indique la déclaration de politique du gouvernement à ce sujet.¹²

Il est intéressant de noter que cet exemple a inspiré le gouvernement du Pays de Galles, qui a également fixé un objectif pour la réappropriation locale et communautaire de l'électricité renouvelable d'ici 2030.

PRESSION CROISSANTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE FRANÇAISE

Suivant le chemin de l'Écosse, un nombre croissant de groupes de défense des intérêts citoyens commencent à demander à leurs gouvernements d'adopter des politiques similaires. C'est notamment le cas de la coalition «Energie

citoyenne» en France qui, en décembre 2017, a exhorté le gouvernement à adopter un objectif de 15 % de capacités en énergies renouvelables détenues et gérées par les citoyen(ne)s ou les collectivités locales d'ici 2030.¹³

3.2 Demander aux développeurs d'ouvrir les projets à la participation citoyenne

INSPIRATION DANOISE

Depuis 2009, la loi danoise sur les énergies renouvelables impose à tous les développeurs d'énergie éolienne l'obligation d'offrir une participation de 20 % aux habitant(e)s qui résident à proximité des nouvelles installations. Cette approche des énergies renouvelables centrée sur la communauté a aidé le

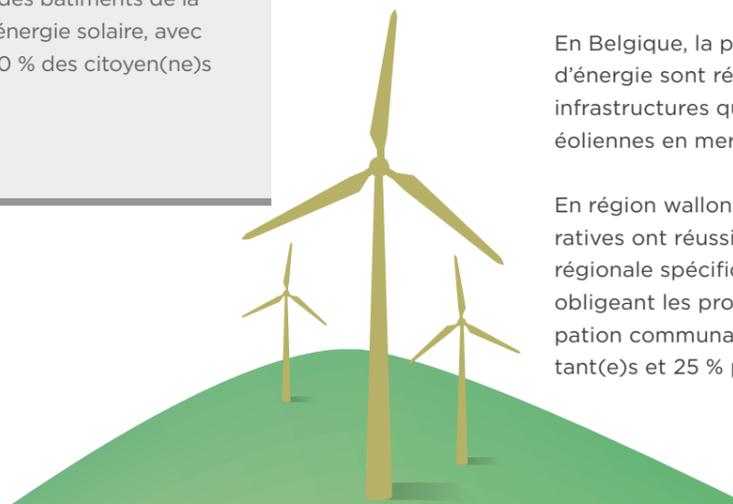
pays à déclencher une véritable révolution de l'énergie éolienne, avec des impacts énormes sur l'économie. À titre indicatif, le secteur emploie actuellement quelque 85 000 personnes et représente à lui seul 3 % du PIB du Danemark, selon l'association danoise de l'industrie éolienne.

LE CAS DE LA BELGIQUE

En Belgique, la plupart des compétences en matière d'énergie sont régionalisées, à l'exception des grandes infrastructures qui comprennent l'énergie nucléaire, les éoliennes en mer et les lignes à haute tension.

En région wallonne, les autorités locales et les coopératives ont réussi à faire adopter une recommandation régionale spécifiquement destinée aux projets éoliens, obligeant les promoteurs de projets à offrir une participation communautaire de 50 % (25 % pour les habitant(e)s et 25 % pour la commune).¹⁴

En Flandre, les coopératives énergétiques demandent au Parlement flamand d'adopter un décret de ce type, selon lequel les permis d'exploitation accordés aux promoteurs de projets d'énergie renouvelable seraient conditionnés à une participation citoyenne minimale de 50 %. Bien qu'elles n'aient pas la capacité de délivrer des permis, deux provinces et plus de vingt communes flamandes ont déjà montré la voie en soutenant politiquement cet objectif pour les installations utilisant des énergies renouvelables dans leurs circonscriptions.



UN NOUVEAU SIGNAL POLITIQUE AUX PAYS-BAS

Aux Pays-Bas, dans le cadre de l'accord national 2030 sur le climat, il a été décidé que les développeurs d'énergie solaire et éolienne devaient ouvrir 50 % du capital de leurs projets aux citoyen(ne)s. Chaque nouveau développement doit faire l'objet d'un accord avec la communauté locale où l'infrastructure énergétique sera déployée, à la suite d'un vaste processus d'implication des habitant(e)s. Bien que ce processus d'accord local puisse être considéré comme long et fastidieux,

il permet cependant d'empêcher les projets d'être retardés par des procédures juridiques coûteuses qui peuvent prendre des années à se résoudre.

Ce principe devrait s'inscrire dans le plan énergie-climat national qui doit être adopté prochainement et que le pays doit soumettre à la Commission européenne d'ici fin 2019.

3.3 Développer des partenariats urbain-rural

Dans les zones urbaines à forte densité, alors que la demande en énergie est forte et que l'on peut être tenté d'investir dans des projets écologiques, les options de déploiement d'installations à grande échelle d'énergies renouvelables sont très limitées. Les villes et les métropoles connaissent ainsi un « déficit structurel en ressources énergétiques ». Pour recourir à une énergie 100 % renouvelable, elles ont donc besoin de développer des partenariats avec les territoires ruraux avoisinants pour bénéficier de leur production excédentaire d'énergie éolienne, biomasse, ressources agricoles, etc.¹⁵ Mais au-delà de cette considération purement pratique, il y a le défi politique de faire en sorte que les projets de production d'énergie contribuent également à bâtir une nouvelle économie solidaire, ce qui a beaucoup résonné lors des élections municipales en Europe¹⁶. Les autorités locales vont ainsi au-delà des logiques de concurrence pour créer de véritables alliances territoriales. Elles partagent compétences et ressources pour collaborer sur des projets concrets avec les citoyen(ne)s et les parties prenantes des municipalités voisines.

ASSURER UNE APPROPRIATION ÉQUITABLE, PAR LE PLUS GRAND NOMBRE

Parallèlement, la notion de « transition juste » suppose également des projets d'énergie citoyenne à participation hétérogène d'un point de vue géographique et social. Cela doit être pris en compte, par exemple, lorsque les parts de la communauté augmentent à la faveur de nouveaux projets, et cela afin d'éviter que les communautés moins aisées ne considèrent les nouvelles installations comme quelque chose d'imposé dans leur paysage par des citoyens plus aisés. En France, par exemple, une étude récente a montré le poids financier plus important de la région parisienne en termes de parts dans des projets situés en dehors de son périmètre géographique.

Selon des rapports sur les investissements via Lendosphere, un site français de financement participatif dédié aux projets de développement durable, 13 % de tous les investissements nationaux sur la plate-forme provenaient uniquement de citoyens parisiens.¹⁷ Les collectivités locales peuvent donc jouer un rôle important en veillant à ce que les habitants qui vivent à proximité immédiate des installations aient la possibilité de s'impliquer dans la gouvernance et la propriété financière du projet, par le biais de campagnes de communication ciblées et d'exigences spécifiques concernant les promoteurs de projets.

OBJECTIF DE PARIS POUR 2020 : SOUTENIR L'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE EN COOPÉRATION AVEC LES ZONES RURALES

À Paris, les collectivités locales envisagent de créer d'ici 2020 une coopérative d'approvisionnement en énergies renouvelables qui favoriserait un partenariat gagnant-gagnant entre la ville et l'arrière-pays. Plus précisément, le plan climatique pour la ville à l'horizon 2050 stipule que : « Paris étudiera, avec d'autres collectivités locales, dont la métropole du

Grand Paris, l'opportunité de créer un opérateur communautaire d'approvisionnement en énergie renouvelable entre territoires pour que les collectivités locales promeuvent de nouvelles formes de partenariat avec les zones rurales, en tenant compte des questions liées aux vecteurs énergétiques ».¹⁸

¹⁶ Par exemple, lors des élections municipales espagnoles de 2015, une nouvelle constellation de forces politiques (notamment Ahora Madrid, Barcelona en Comú et Cadiz Si Se Puede) est venu défier, pour la première fois, les partis bien établis dans les plus grandes villes d'Espagne. Au centre de leurs programmes se trouvaient des appels à rééquilibrer le pouvoir au profit des groupes sous-représentés et à garantir de nouvelles formes de justice sociale et économique.

3.4 Orienter l'aménagement et l'urbanisme vers l'énergie partagée

En tant que planificatrices, les collectivités locales peuvent tirer parti des plans de développement urbain, tels que les nouveaux écoquartiers, pour guider les promoteurs de projets vers des solutions énergétiques communautaires, y compris l'autoconsommation collective. Les projets de rénovation ou de création de réseaux de chauffage urbain 100 % renouvelables peuvent également être associés à des objectifs visant à améliorer la participation des citoyens au système énergétique. C'est par exemple le cas lorsque des contrats de concession sont attribués à des coopératives citoyennes, comme dans l'exemple ci-après d'Eeklo, en Belgique.



LE PROJET LYON CONFLUENCE

Dans le cadre du Plan d'action pour l'énergie durable de la Convention des Maires, la collectivité territoriale du Grand Lyon a chargé une société de réaménagement public (SPL Lyon Confluence) de mener à bien ce qui est considéré comme l'un des plus grands projets de rénovation urbaine en France. Le projet Lyon Confluence prévoit la construction de 1000 000 m² de logements neufs, de bureaux et de commerces dans une ancienne zone industrielle de 150 ha en centre-ville. Le projet, qui a déjà commencé et devrait être achevé d'ici 2030, consiste à rendre tous les bâtiments neufs et existants de la zone neutres en carbone.

L'autoconsommation collective est testée dans le cadre de ce plan de développement de quartier, notamment grâce à une politique de construction locale qui oblige les promoteurs immobiliers à inclure des installations d'énergie renouvelable in situ dans les nouveaux projets de construction. Un cahier des charges ambitieux incitera donc les porteurs de projets sélectionnés à équiper 12 000 m² d'unités de construction, comprenant des logements pour étudiants, une crèche, des espaces commerciaux et des bureaux, avec une installation photovoltaïque en autoconsommation collective. La société nationale d'énergie EDF est chargée de la gestion globale et des accords contractuels avec les utilisateurs potentiels participant au programme d'autoconsommation collective. Le modèle fonctionne de la manière suivante : chaque personne ou entreprise qui achète une unité de bâtiment a droit à une part de l'installation photovoltaïque correspondant à la surface de l'unité achetée. Lorsque le système photovoltaïque sera opérationnel, la facture d'électricité de cette personne, de cet établissement public ou de cette entreprise, sera réduite de la quantité d'énergie autoconsommée correspondant à la part attribuée dans l'ensemble du système photovoltaïque.

Le nouveau système devrait couvrir jusqu'à 50 % de la demande en électricité, avec l'aide d'une installation de stockage locale.

L'AUTOCONSUMMATION COLLECTIVE : UNE NOUVELLE TENDANCE DANS LES VILLES EUROPÉENNES

Les citoyens, entreprises, écoles et autres établissements publics qui partagent l'électricité avec leurs voisins, deviennent une nouvelle tendance dans des pays comme l'Allemagne. À Heidelberg, par exemple, une coopérative énergétique locale participe à un projet dans lequel elle joue le rôle de « mini-service public ». Elle coopère avec le gestionnaire de réseau de distribution local pour permettre aux 116 résidents d'un bloc de logement en coopérative, équipé de 7 systèmes photovoltaïques, de se regrouper afin d'autoconsommer l'énergie produite in situ à un prix avantageux, et d'acheter les compléments nécessaires ou revendre les excédents au réseau.¹⁹

En France, cela devient peu à peu une nouvelle tendance avec un soutien légal officiel dans le Code de l'énergie qui considère l'autoconsommation collective comme : l'apport d'électricité d'un ou de plusieurs producteurs, à un ou plusieurs consommateurs organisés en personne morale et situés sur la même sous-station de moyenne à basse tension. Avec la hausse des prix de détail de l'énergie et les conditions défavorables pour l'injection d'énergie excédentaire dans le réseau, les systèmes d'autoconsommation collectifs au niveau des bâtiments ou des quartiers deviennent un modèle commercial de plus en plus attractif dans les villes européennes.

Dans la ville normande de Malaunay, en France, peuplée de 6000 habitants, des projets d'énergies renouvelables locaux menés par les habitants ont soutenu la stratégie de relance économique, suite à une période de déclin de l'industrie textile locale. Il s'agit de la première commune à expérimenter l'autoconsommation collective après l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de plusieurs bâtiments publics, associée à une solution de stockage d'énergie. Les toits « à énergie positive » de l'église et de l'école locales alimentent désormais d'autres bâtiments et installations du quartier. De plus, les panneaux solaires de l'école Brassens ont été cofinancés par les citoyens via la plate-forme de crowdfunding Lendosphere, ce qui a permis à la ville de collecter quelque 50 000 EUR tout en offrant aux habitants un retour sur investissement de 2,25 %, soit plus que ce qu'un compte épargne offre en France actuellement.

En Wallonie, le gouvernement régional vient d'adopter en novembre 2018 une proposition de décret visant à fournir un cadre juridique sur la question de la consommation collective. La législation proposée introduit un nouvel acteur : l'opérateur d'autoconsommation collective, rôle pouvant être joué par une coopérative, une association de quartier, une collectivité locale, un groupement d'entreprises, etc. Les régions de Bruxelles et de Flandre sont également en train d'adopter un ensemble de lois sur la question.

UN RÉSEAU DE CHAUFFAGE 100 % RENOUELABLE AVEC UNE PARTICIPATION MINIMALE CITOYENNE DE 30 % - EEKLO - BELGIQUE

En 2016, la ville d'Eeklo a signé un contrat de concession pour la construction d'un réseau de chauffage urbain alimenté par la chaleur résiduelle (venant d'un incinérateur et d'un hôpital des environs) et par des sources d'énergie renouvelable répondant à des critères très ambitieux :

- 1 Le principe du contrat de différence : le prix de la chaleur renouvelable ne doit pas dépasser celui du chauffage individuel avec une chaudière à gaz, l'achat, l'installation, la consommation et la maintenance compris
- 2 Au moins 30 % du réseau doit appartenir à la population locale

- 3 Le promoteur du projet doit s'engager à prendre des initiatives pour lutter contre la précarité énergétique dans la ville

- 4 Passer à 100 % de chaleur renouvelable d'ici 2036

Le contrat a été attribué à la coopérative citoyenne belge Ecopower en partenariat avec la société transnationale française Veolia. Le réseau de chauffage urbain, d'une longueur de 30 km, sera le plus grand de Flandre, et aura le potentiel de fournir toutes les maisons et tous les commerces d'Eeklo en chauffage et eau chaude sanitaire.

3.5 S'appuyer sur la planification et l'engagement communautaires

Les collectivités locales ont mieux compris que les gouvernements nationaux que les citoyens doivent être considérés autrement que comme de simples utilisateurs passifs des services et des infrastructures publics. Alors qu'au niveau national, la planification énergétique et climatique a généralement eu lieu sans pratiquement aucune implication de la société civile, les villes associent depuis longtemps leurs habitants à leurs programmes de développement durable.

Les collectivités régionales et locales ne manquent pas de créativité dans la conception de nouvelles méthodes, plates-formes, réseaux et instruments institutionnels pour un engagement accru des habitants. De tels instruments fournissent généralement un mécanisme par lequel les communes peuvent cibler et soutenir des groupes, nourrir des idées, partager des connaissances, discuter des défis et des opportunités liés à l'environnement politique, réglementaire et financier entourant les projets énergétiques et climatiques.

LA PLATE-FORME DE PARTICIPATION NUMÉRIQUE «DECIDIM» À BARCELONE

Decidim est un projet collaboratif qui encourage les habitants de Barcelone à utiliser une plate-forme participative numérique et open-source pour suggérer, débattre, commenter et soutenir de nouvelles propositions pour la ville. La plate-forme est un projet concret du plan municipal 2015-2019 intitulé « 73 quartiers, une seule Barcelone, Vers une ville de droits et d'opportunités », qui a reçu les contributions de quelque 40 000 personnes. La première coopérative d'énergie renouvelable de Catalogne, Som Energia, a utilisé la plate-forme Decidim pour organiser son assemblée générale de 2018 et divers débats avec ses membres et les citoyens intéressés, rassemblant quelque 3500 participants et enregistrant 1300 votes.



UN BUDGET PARTICIPATIF POUR FINANCER LE PLAN CLIMAT DE PARIS

À travers le mécanisme de budget participatif, les Parisiens peuvent proposer des projets d'investissement pour leur quartier ou pour toute la ville. Aujourd'hui, 5 % du budget d'investissement de la ville, soit environ un demi-milliard d'euros jusqu'en 2020, sont destinés à des projets proposés par les citoyens. En 2017, l'enveloppe budgétaire participative a atteint plus de 100 millions d'euros. Afin de soutenir les initiatives des parisiens en faveur du climat, la ville a annoncé dans son plan climat, publié en novembre 2018, que 20 % de l'enveloppe budgétaire participative seraient affectés à des actions liées au climat.²⁰



PARTICIPATION CITOYENNE SPÉCIFIQUE AU PROJET

À cet égard, l'exemple de Lyon Confluence montre comment ceci peut être mis en œuvre dans le cadre d'une initiative très ciblée. En effet, en plus d'être l'un des plus grands projets de rénovation urbaine en France, il s'agit d'un projet ambitieux également en termes d'implication des parties prenantes.

Depuis le début du projet, un « laboratoire de vie urbaine » a été créé pour encourager les habitants à participer au dialogue et à la conception conjointe du quartier intelligent et durable. L'idée était d'intégrer l'expertise et les opinions des entreprises locales, des

communautés de quartier, des propriétaires et promoteurs immobiliers, des journalistes, des décideurs et des leaders d'opinion, ainsi que de toutes les autres parties prenantes concernées. Un comité participatif, composé des acteurs socio-économiques, culturels et de gouvernance du quartier, suit l'évolution du projet et est présidé par le vice-président du Grand Lyon en charge de la démocratie participative. La « Maison de la Confluence » a également été créée en tant que plate-forme de dialogue permanente pour accueillir des expositions, des débats, des ateliers et des conférences sur l'évolution du projet.



3.6 Achat groupé d'énergie et réorientation de la commande publique

Les autorités locales et régionales peuvent également avoir un impact sur le mode d'achat d'énergie (comment et auprès de qui), soit en adaptant leurs propres processus, soit en aidant les groupes communautaires à prendre des décisions plus éclairées.

SYSTÈMES D'ACHAT GROUPÉ

Les municipalités peuvent aider les communautés d'énergies renouvelables à mieux gérer leurs choix énergétiques. L'achat groupé d'électricité auprès de fournisseurs d'énergie constitue un modèle intéressant pour réduire les coûts énergétiques, tout en favorisant une approche plus collective des achats d'énergie.

Essayée et testée aux Pays-Bas, cette approche a conduit les municipalités à négocier de meilleures offres auprès des fournisseurs d'énergie pour les groupements d'habitants, réduisant ainsi considérablement les coûts et permettant d'économiser jusqu'à 20 % sur la facture énergétique des ménages. Ce modèle « d'agrégation et de négociation » a beaucoup résonné au Royaume-Uni, où la précarité énergétique est l'une des priorités de l'agenda politique. En 2011, un groupe de consommateurs britanniques a lancé une campagne intitulée « The Big Switch », qui a conduit 300 000 personnes à s'inscrire à la première

initiative collective de changement du pays, mettant en concurrence cinq fournisseurs d'énergie pour fournir l'électricité la moins chère. Il est intéressant de noter que le gagnant de l'offre fut Co-operative Energy, qui cherche à établir une alternative éthique aux grands fournisseurs traditionnels d'énergie du Royaume-Uni – appelés les « Big six » (SSE, EDF Energy, British Gas, npower, E.ON UK et ScottishPower), et propose désormais un approvisionnement en énergie 100 % renouvelable à tous ses clients. En conséquence, il a été estimé que les ménages pourraient économiser jusqu'à 183 £ sur leurs factures d'énergie annuelles grâce au changement de fournisseur. Dans un commentaire au journal Guardian, le directeur de la campagne a déclaré que le fait que l'un des plus petits fournisseurs, Co-operative Energy, ait remporté la victoire montre que « le changement collectif peut aider à secouer le marché des consommateurs et à faire un pas important sur la voie de la réforme du marché de l'énergie ».

MARCHÉS PUBLICS

Les collectivités locales ont une demande énergétique importante à satisfaire, compte tenu de l'énergie dont elles ont besoin pour chauffer et alimenter divers bâtiments et installations publics, tels que les hôpitaux, les écoles, les piscines municipales, les centres communau-

naires, l'éclairage public, etc. Grâce à leur politique en matière d'appels d'offres, elles peuvent s'assurer que l'énergie qu'elles achètent non seulement provient de sources d'énergie renouvelables, mais qu'elle renforce également la participation de la communauté.

EN FRANCE, LA VILLE DE LORIENT CIBLE LES CIRCUITS COURTS DE FOURNITURE ÉNERGÉTIQUE

La ville bretonne de 57.000 habitants a développé un système d'appel d'offres innovant, pour garantir que la dépense publique soutienne des projets de fourniture d'énergie responsables et en circuit court. Le mécanisme d'appel d'offre comporte un critère « d'additionnalité environnementale » pour s'assurer que la rémunération du service énergétique est réinvestie dans de nouvelles installations d'énergie

renouvelables. Un autre critère a été ajouté pour que la commande publique soit également conforme au « pacte électrique breton » (dont l'objectif est d'accroître la résilience du système énergétique de la région). Cette politique a amené Lorient à contracter, en 2014 puis à nouveau en 2016, avec ENERCOOP, le plus grand fournisseur d'électricité verte coopérative de France.

LA VILLE DE GAND, EN BELGIQUE, UTILISE LES CRITÈRES DE L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE POUR LES APPELS D'OFFRES PUBLICS

Lors de ses appels d'offres pour de nouvelles capacités en énergie renouvelable, la ville de Gand a déjà expérimenté à quelques reprises un système de critères d'attribution dans lequel la compétitivité des prix est loin d'être la seule référence. Alors que le paramètre du prix pesait 60 points dans la balance, le critère qualitatif de « financement participatif selon le principe de l'Alliance coopérative internationale »

avait une pondération de 40 points. De plus, pour être qualifiés selon ce critère, les projets ayant une dimension participative doivent viser une participation citoyenne minimale de 30 %. Ce seuil minimum a été établi en réaction à la perte de parts de marché des coopératives à cause des grandes entreprises de services publics qui ajoutent des éléments très marginaux de prêt participatif à leurs projets.

Au niveau national, dans la plupart des États membres de l'UE, l'intégration du mécanisme de mise aux enchères pour remplacer les tarifs de rachat a eu un impact très négatif sur le développement des coopératives. En conséquence, et à la suite d'activités de plaidoyer intensives d'ONG, d'associations de villes et de coopératives, la Commission européenne a inclus dans la directive sur les énergies renouvelables des dispositions invitant les États membres à prendre en compte les spécificités des communautés d'énergies renouvelables lors de la conception des régimes d'aides. Une telle approche existe déjà en France, où les marchés publics accordent des bonus aux projets d'énergies renouvelables cofinancés par les citoyens ou les municipalités. Les appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie française prévoient en effet un « bonus participatif » variant de 1 à 5 EUR par mégawattheure, en fonction de la technologie énergétique (5 €/MWh pour les projets biomasse et entre 1 et 3 €/MWh pour l'éolien et le

solaire) et du niveau d'implication locale. Sous la pression des groupes de plaidoyer nationaux, le régulateur français a même fait une distinction entre les projets de financement participatif cofinancés via des plates-formes de crowdfunding (1 €/MWh) et ceux appartenant à des acteurs locaux et publics qui investissent en capitaux réels (3 €/MWh). Cette distinction vise à récompenser les projets bénéficiant d'un véritable ancrage territorial, en invitant les citoyens à faire partie de la gouvernance des projets. « Les projets qui impliquent les citoyens dans la gouvernance sont plus compliqués à mettre en place et prennent plus de temps, ce qui les rend un peu plus chers. Par conséquent, ils ont probablement besoin d'un bonus plus élevé », a déclaré le directeur de l'énergie du ministère français de la Transition écologique. Lors des derniers appels d'offres, 40 % du capital des projets devaient être détenus par des citoyens ou des collectivités locales.²¹

AUX ÉTATS-UNIS, LES « COMMUNITY CHOICE AGGREGATION »

Aux États-Unis, les systèmes de changement collectif de fournisseurs d'énergie sont en place depuis plus longtemps qu'en Europe. Plus particulièrement, ils ont été développés grâce à un processus innovant appelé « Community Choice Aggregation ». À travers ce modèle, un organisme public local à but non lucratif est créé et chargé de regrouper les demandes des communautés locales à se fournir auprès de producteurs d'énergie alternatifs, plutôt qu'auprès de fournisseurs concurrents.²² Les fournisseurs d'énergie contrôlés par la municipalité fournissent alors automatiquement les « clients par défaut », qui bénéficient d'une

possibilité de désengagement. Ce modèle, contrôlé démocratiquement par les municipalités, implique généralement des options d'approvisionnement moins coûteuses, plus respectueuses de l'environnement, et qui soutiennent l'économie locale.²³

Les « Community Choice Aggregation » sont soumises à des réglementations spécifiques. Jusqu'à présent, elles ont été mises en œuvre dans sept juridictions des États (couvrant 25 % de la demande annuelle d'électricité des États-Unis), avec environ 1300 municipalités participantes.²⁴



©Energy Cities

CONTRATS D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ (CAE)

Un contrat d'achat d'électricité est un contrat à long terme entre un producteur et un acheteur d'électricité, en l'occurrence la ville, pour acheter toute l'électricité produite par une installation d'énergie renouvelable. L'accord formel spécifie le volume, le prix et la durée pour laquelle l'électricité sera vendue et peut s'étendre sur une période comprise entre 7 et 20 ans. Avec la suppression progressive des mécanismes de subvention, ces types de contrats à long terme sont de plus en plus privilégiés par les entreprises clientes sur le marché des énergies renouvelables et représentent une possibilité pour les producteurs d'énergies renouvelables d'obtenir des financements et de mettre en œuvre de nouveaux projets.

Les collectivités locales pourraient également envisager des contrats d'achat d'électricité pour soutenir le développement de nouvelles capacités en matière d'énergie

renouvelable, tout en incluant des critères visant spécifiquement les projets d'énergie renouvelable menés par les communautés locales. Pour les promoteurs de projets, les collectivités locales apportent de très bonnes notations de crédit, une stabilité à long terme et un accès à des financements bon marché.

Populaire aux États-Unis, cette commercialisation directe d'électricité verte devrait bientôt devenir plus répandue en Europe, grâce à l'obligation imposée par la nouvelle directive sur les énergies renouvelables aux gouvernements de l'UE d'éliminer tous les obstacles administratifs qui entravent leur déploiement. Dans ce contexte, une alliance européenne appelée **RE-source Platform** a été formée pour sensibiliser le public aux différents modèles d'approvisionnement en énergies renouvelables en Europe.

A BRISTOL, L'ENTREPRISE LOCALE D'ÉNERGIE SOUTIEN DES PROJETS COMMUNAUTAIRES VIA DES CONTRATS D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Au Royaume-Uni, la société Bristol Energy, appartenant au conseil municipal, s'est engagée à devenir une force de bien social. À ce titre, elle s'engage à soutenir les projets énergétiques collectifs et leurs investissements dans la production d'énergie

renouvelable. Comme indiqué sur le site Web de la société, sa méthode principale consiste à proposer une gamme de contrats d'achat d'électricité qui répondent le mieux possible aux besoins des communautés.

3.7 Établir un véritable partenariat avec les institutions européennes et nationales

ASSURER UNE BONNE TRANSPPOSITION DE LA DIRECTIVE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA LÉGISLATION NATIONALE

L'accès à des programmes de soutien bien conçus, le coût du capital et la confiance générale des investisseurs sont autant d'éléments importants qui aident les plus petits groupes, disposant de moins de ressources que les grandes compagnies énergétiques, à franchir le pas, toujours risqué, de l'investissement. Cependant, au cours des dernières années, les obstacles réglementaires posés par les États membres et le passage à des mécanismes de soutien davantage fondés sur le marché, caractérisés par une concurrence féroce, ont affecté les modèles commerciaux traditionnels.

Pour relever ce défi, de nouvelles définitions des groupements de communauté d'énergie (dans les directives sur les énergies renouvelables et l'électricité) ont été adoptées dans le cadre du paquet européen «Une énergie propre pour tous les Européens» afin de reconnaître et de soutenir officiellement ces acteurs émergents du marché. En ce qui concerne les particuliers et les groupes de «consommateurs», le droit de produire, de consommer, de

stocker et de vendre de l'électricité sans être soumis à des charges disproportionnées est également inscrit dans la législation européenne.

De plus, la directive sur les énergies renouvelables appelle maintenant les États membres à empêcher un nouveau recul du mouvement de l'énergie citoyenne en créant un «cadre propice» pour les communautés d'énergies renouvelables. Dans cet esprit, la législation exige également la création de guichets uniques nationaux, afin de limiter l'exposition des citoyens aux lourdeurs de l'administration. Enfin, elle vise également à accroître la confiance des investisseurs, en interdisant les modifications rétroactives dans la mise en œuvre des régimes d'aides, qui ont jusqu'ici porté préjudice à de nombreuses communautés d'énergie en Europe.

Étant donné que ces dispositions devront désormais être traduites dans la législation nationale, les autorités locales devraient jouer le rôle de sentinelles pour surveiller et influencer l'élaboration de la politique nationale à cet égard.



FAIRE ÉCHO À LA VOIX LOCALE DANS LES POLITIQUES EUROPÉENNES ET NATIONALES

Les autorités locales doivent faire preuve de beaucoup de créativité lorsqu'il s'agit de soutenir les communautés d'énergies renouvelables, avec des plans d'entreprise viables, des modèles de gouvernance et une ingénierie financière. Cela signifie qu'elles ont besoin de davantage de compétences et de ressources internes, notamment en termes d'expertise juridique, technique et financières, pour aider les coopératives et autres groupes communautaires dans leurs projets concrets. Une telle expertise peut être nécessaire dans les cas où les collectivités locales doivent jouer le rôle de médiateur entre différentes

parties, par exemple lorsque des accords ne peuvent être conclus entre coopératives et gestionnaires de réseau de distribution sur des projets de réseau intelligent spécifiques, problème rencontré par un nombre croissant de gouvernements locaux en Europe. Globalement, cela demande une plus grande voix des collectivités locales dans l'élaboration des politiques énergétiques européennes et nationales, afin de faire entendre leurs besoins et leur contribution et de garantir la création du cadre de partenariat et de renforcement des capacités nécessaire.

INFLUENCER LES PLANS ÉNERGIE CLIMAT NATIONAUX

La proposition de réglementation sur la gouvernance de l'Union de l'énergie ouvre une fenêtre d'opportunité dans cette direction. En effet, l'article 10 sur les plateformes de dialogue multiniveaux sur le climat et l'énergie prévoit que les États membres doivent «soutenir l'engagement actif des collectivités locales, des organisations de la société civile, du monde des affaires, des investisseurs, de tous les autres acteurs concernés et du grand public dans la gestion de la transition éner-

gétique». Cela signifie que les gouvernements nationaux devraient aller au-delà des simples consultations et impliquer véritablement les villes et la société civile dans la co-conception de leurs plans. Alors que la date limite pour la soumission des plans approche (fin 2019), les collectivités locales devraient veiller à ce que leurs points de vue et leurs besoins soient dûment pris en compte, afin que cette disposition ne finisse pas en un instrument inefficace.

LE «KLIMAATAKKOORD» - PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE PARTICIPATIVE AUX PAYS-BAS



Un bon exemple d'un tel processus participatif existe aux Pays-Bas. En 2013, le gouvernement néerlandais a adopté son tout premier plan intégré sur l'énergie et le climat à la suite d'un vaste processus de collaboration multipartite. Sous la direction du conseil économique et social, l'accord a résulté de négociations et de débats entre quelque 47 partis, dont des représentants de syndicats, de gouvernements locaux et régionaux, d'ONG, de fournisseurs d'énergie et d'autres groupes d'intérêt. Tout à fait unique en Europe, c'est le processus choisi par le gouvernement pour se conformer aux exigences de l'UE et lui permettre de présenter une feuille de route nationale sur la ma-

nière d'atteindre la part du pays dans les objectifs de l'UE en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. Aussi ambitieux soit-il, ce premier accord comportait trois défauts : le Parlement n'était pas impliqué, le processus était trop hiérarchique et les responsabilités n'étaient pas clairement définies. À la suite des élections nationales de 2017, un nouveau processus a été mis en place, invitant toutes les parties prenantes à négocier un nouvel accord sur le climat (objectif concret par secteur, attribution des responsabilités, éléments de réduction des coûts) en se répartissant autour de cinq «tables» : industrie, agriculture, bâtiments, mobilité et électricité.

LES MUNICIPALITÉS FLAMANDES VEULENT AVOIR LEUR MOT À DIRE DANS LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE RÉGIONALE

En novembre 2017, 11 villes flamandes ont publié un appel public dans le grand journal flamand «De Morgen», appelant le gouvernement régional à faire d'elles des «partenaires à part entière de sa politique climatique». Le texte, qui était accompagné d'une lettre directe au ministre responsable, fait référence à l'objectif de la Convention des maires, aligné sur l'Union européenne, consistant à réduire les émissions de CO₂ de 40 % d'ici 2030, ce à quoi les villes signataires de la Convention se sont engagées. «Une réduction de 40 %, surtout dans l'optique de devenir climatiquement neutre

plus tard, ne peut plus être réalisée en se concentrant uniquement sur les petites solutions à portée de main. Un grand changement est nécessaire, un changement de système», dit l'article. Pour illustrer cela, les villes expliquent comment elles aident les citoyens et les entreprises à économiser de l'énergie et à développer des projets d'énergie renouvelable, mais aussi à s'intégrer dans une transition économique plus vaste, y compris une transformation des systèmes agroalimentaires et agricoles, ce qui requiert un renforcement mutuel à tous les niveaux du gouvernement.

EN TANT QUE PARTENAIRE OU FACILITATEUR DE PROJET

Apporter un soutien direct aux initiatives de communautés d'énergie

3.8 Créer ou mandater un organisme dédié

Une fois l'engagement politique pris, d'appuyer le développement des communautés d'énergie, l'étape suivante logique consiste à allouer les ressources et les instruments nécessaires pour y parvenir. La ville peut ainsi créer des plates-formes d'information pour orienter les parties-prenantes vers les ressources utiles du domaine, organiser des ateliers et des rencontres sur le sujet ou ouvrir un lieu ressource dédié, tel qu'un « guichet unique », pour aider directement les développeurs dans leurs projets concrets.

Au niveau national, l'**Écosse** est un cas très emblématique de la mise en place de structures de soutien aux projets d'énergie partagée. Un consortium composé de l'agence nationale de l'énergie, d'une association caritative pour l'environnement et de trois entreprises sociales, est chargé de la gestion du Fonds gouvernemental écossais pour les communautés d'énergie renouvelables. Avec toutes les informations centralisées sur un site Web appelé « Local Energy Scotland », le consortium apporte des aides financières sous forme de prêts, de financements de subvention à prêt et des conseils d'experts aux différents collectifs.

Dans l'arrondissement de **Steinfurt**, en Allemagne, un groupe de travail, composé de maires locaux, de représentants d'entreprises publiques de services énergétiques et du secteur de l'agriculture, a produit des « Recommandations pour les parcs éoliens citoyens », dans le but de guider et d'accroître la participation des parties prenantes de la région dans le financement et la planification de ces infrastructures, contribuant ainsi à la création de valeur régionale. Un an plus tard, la « Station-service de l'énergie éolienne » a vu le jour pour mettre en pratique ces recommandations et fournir un point de contact unique aux citoyens, agents publics locaux, entreprises, agriculteurs, défenseurs de la protection de la nature, etc. Une « table ronde sur l'énergie éolienne » a pour mission de gérer les conflits entre personnes.²⁵ En parallèle, le NLF Bürgerwind (Vent des citoyens) a également été lancé pour conseiller et accompagner les initiatives éoliennes collectives de l'arrondissement Steinfurt dans la planification et la mise en œuvre de leurs projets d'énergie éolienne civique et rapprocher l'arrondissement de son objectif d'autosuffisance en 2050.²⁶

3.9 Cartographier le potentiel et rapprocher les personnes

La cartographie du potentiel en énergie renouvelable d'une ville et de son environnement, au moyen d'instruments de cartographie spécialisés, peut être déterminante pour aider les coopératives énergétiques à maximiser les opportunités de projets. En Belgique, à la ville de **Gand**, a publié une carte en ligne pour l'énergie solaire et le chauffage, afin d'aider les habitants et les communautés à déterminer quelles toitures sont adaptées aux installations photovoltaïques et à se renseigner sur le potentiel de demande et d'approvisionnement en chaleur, à l'aide d'un atlas du potentiel géothermique de la ville. De nombreuses autres villes ont développé des outils similaires, telles que **Fribourg** en Allemagne et **Vienne** en Autriche.

De même, la version 2018 du plan de **Paris** pour la neutralité carbone, indique que pour que les Pari-

siens s'approprient l'approche neutre en carbone et participent pleinement à la réalisation de cet objectif, Paris encouragera l'implication des citoyens dans la production d'énergies renouvelables en « soutenant le lancement de coopératives citoyennes qui portent des projets solaires, à travers le repérage de toits appropriés pour déployer leurs installations ».

Dans un deuxième temps, une fois le potentiel évalué, les collectivités locales agissent souvent en tant qu'intermédiaires pour aider à réunir les différentes parties prenantes autour d'une seule table. Dans le cas mentionné plus haut du projet « Buurzame Stroom » à Gand, c'est la ville qui a identifié et convoqué les différents partenaires du projet et qui a également joué le rôle d'arbitre. Parce qu'elles ont une vue d'ensemble des différents projets menés



sur leur territoire et des canaux appropriés pour contacter les développeurs de projets potentiels, les collectivités peuvent marquer une différence cruciale en matière de lancement de groupes ou de projets collectifs.

Dans la ville de **Plymouth** au Royaume-Uni, c'est le conseil municipal qui a réuni les membres fondateurs d'une société coopérative à but lucratif, la « Plymouth Energy Community », dont le but initial était de fournir des conseils et des solutions en matière d'efficacité énergétique aux ménages vulnérables, pour lutter contre la précarité énergétique en ville. Après une très vaste campagne d'engagement du public, la ville a ainsi fourni un prêt de démarrage, une subvention et aidé la société coopérative à élaborer un plan d'entreprise approprié. En

2013, la coopérative a été lancée et la ville a transféré le contrôle total à un conseil d'administrateurs bénévoles de la communauté locale. Parmi les 100 membres fondateurs, la société compte aujourd'hui quelque 1200 personnes et organisations. Initialement axés sur l'apport de conseils visant à aider les citoyens à changer de fournisseur d'énergie et à réduire leur consommation, les services se sont développés pour inclure des solutions abordables ou gratuites permettant d'isoler les maisons et d'améliorer les chaudières. Une équipe spécialisée dans l'énergie des logements a été mise en place avec un programme de volontariat et de formation. En 2014, une filiale appelée « PEC Renewables » a également été créée pour « financer et construire des installations d'énergie renouvelable appartenant à la communauté dans la ville ».²⁷

3.10 Ouvrir l'accès aux sites et infrastructures publics

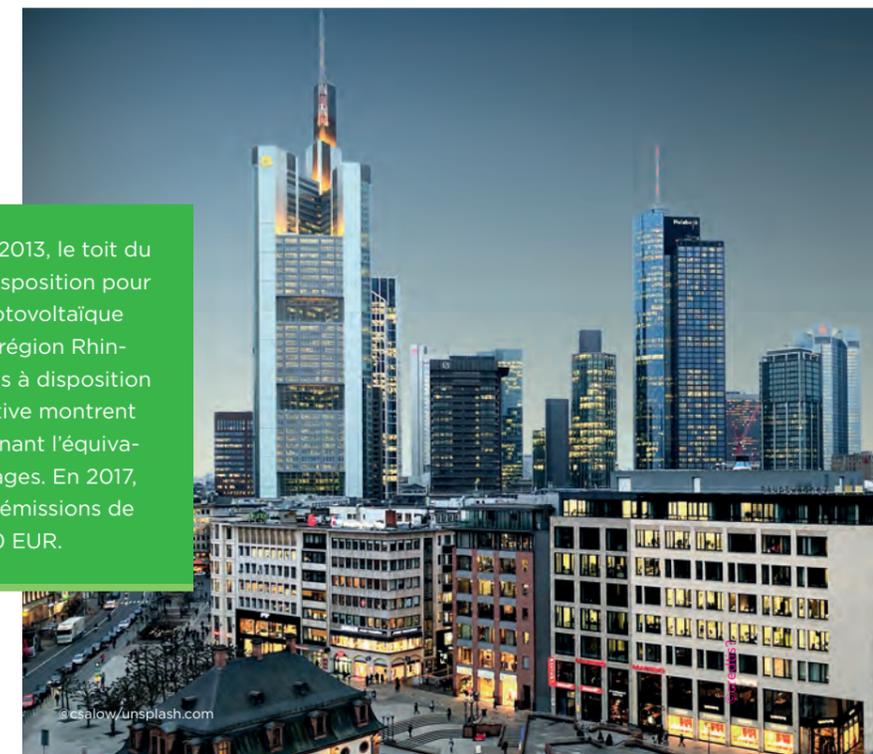
Lorsque les contraintes budgétaires ne permettent pas un soutien financier, les collectivités locales peuvent apporter un soutien aux projets d'énergie partagée en leur laissant l'accès aux terrains, bâtiments et installations publics. Dans certains cas, ce soutien « en nature » peut même prendre la forme de fourniture directe de matière première, comme de la biomasse issue des déchets municipaux.

En Allemagne, plus des deux tiers des coopératives utilisent les surfaces de toiture ou le parc immobilier des municipalités pour leurs installations.

Au Royaume-Uni, la ville de Plymouth a mis 32 toits d'écoles et de bâtiments publics à la disposition de Plymouth Community Energy pour l'installation de leurs projets photovoltaïques solaires.

Les bâtiments municipaux tels que les écoles, les hôpitaux, les mairies et les centres communautaires sont souvent ciblés en priorité pour les installations des coopératives énergétiques, car on s'attend à ce que leur utilisation reste inchangée sur de longues périodes et que les économies réalisées profitent directement à la communauté.²⁸

Dans la ville de **Francfort**, en 2013, le toit du stade municipal a été mis à disposition pour l'installation d'un système photovoltaïque financé par 20 citoyens de la région Rhin-Main. Les rapports annuels mis à disposition sur le site Web de la coopérative montrent que la centrale fournit maintenant l'équivalent en électricité de 60 ménages. En 2017, elle a réduit de 116 tonnes les émissions de CO₂ et généré environ 44 000 EUR.



3.11 Assurer le financement et la collecte de fonds

Au-delà de la recherche de partenaires adéquats et de l'emplacement de leurs projets, l'obtention de fonds est évidemment le principal défi des communautés, en particulier dans le contexte très concurrentiel dans lequel elles doivent évoluer. Avant de sécuriser les fonds pour l'infrastructure elle-même, elles doivent obtenir un financement de démarrage pour mener des études de faisabilité, gérer la gestion de projet et toutes les exigences administratives liées à la faisabilité du projet. Ici aussi, les collectivités locales peuvent donner l'impulsion dont elles ont grand besoin, à l'instar du conseil municipal de Plymouth, dans l'exemple cité ci-dessus, ou du «Fonds pour l'énergie partagée de Bristol», un programme mis en place par le conseil municipal qui octroie des subventions et des prêts aux communautés locales pour couvrir les coûts de développement de leurs projets d'énergie renouvelable.

Dans certains cas, les collectivités peuvent également fournir des ressources en personnel pour le support technique de projets. La ville de Gand, par exemple, a fourni un financement à la coopérative locale EnerGent qui lui a permis de faire appel à un expert pour soutenir le développement d'un projet de réseau intelligent dans la région. De même, le conseil municipal de Plymouth accueille dans ses bureaux 8,5 employés de la Plymouth Energy Community et fournit 3 employés supplémentaires à titre de soutien en nature à la coopérative.¹⁰

Dans d'autres cas, les collectivités locales peuvent aider les communautés à faire face aux coûts initiaux élevés de l'infrastructure d'énergie renouvelable elle-même. En 2017, la ville d'Amsterdam a ainsi lancé le programme de promotion « Dak voor de Stad »

(« Toit pour la ville »), octroyant des subventions allant de 5000 à 30000 euros pour couvrir les coûts d'achat et d'installation des photovoltaïques en toiture d'une capacité d'au moins 100 kW et pour les coopératives solaires comptant au moins dix membres. En outre, les collectivités locales peuvent devenir des investisseurs directs dans des projets énergétiques citoyens, en prenant des participations conjointement avec des coopératives énergétiques. L'implication financière de la ville contribue également à rendre les projets plus dignes de confiance et crédibles pour les autres partenaires. Au Danemark, l'entreprise municipale de service énergétique de Copenhague détient 50 % du parc éolien offshore Middelgrundens Vindmøllelaug situé au large du port, et la coopérative est propriétaire des autres 50 %. De même, dans la ville belge de Mouscron, une coopérative a été créée avec les habitants, la ville possède 15 % du capital et les habitants 55 %.

Lorsque les finances publiques ne permettent pas les investissements directs, les collectivités locales jouent également un rôle déterminant en aidant les projets énergétiques communautaires à obtenir un tiers-financement. Le financement participatif (crowdfunding), par exemple, devient un moyen de plus en plus populaire, à travers des plates-formes qui acceptent des investissements à partir de 5 EUR seulement. Dans sa stratégie neutralité carbone pour 2050, la ville de Paris a identifié le crowdfunding, le crowdlending (prêt participatif) et la crowdquity (plateformes d'investissement) comme un pilier essentiel de son objectif de 2020 visant à «faire des habitants de Paris de véritables actionnaires du Plan Climat de la ville».

QUELS FINANCEMENTS DE L'UE POUR LES COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

Dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens, un certain nombre de sources de financement pertinentes peuvent être exploitées par les communautés d'énergie renouvelable, parmi lesquels l'instrument « Développement Local Mené par les Acteurs Locaux » (« Community-led Local Development »), qui soutient les stratégies de développement territorial « bottom-up ». Dans le même esprit que les nouvelles dispositions de la directive sur les énergies renouvelables relatives aux communautés d'énergie, le développement mené par les acteurs locaux doit placer des groupes d'action locaux aux commandes, représentant suffisamment les « intérêts socio-économiques locaux publics et privés ». Les projets de renforcement des capacités et les

processus participatifs visant à renforcer l'appropriation par la communauté peuvent être soutenus par ces subventions. La Convention des maires pour le climat et l'énergie propose également un **guide interactif** sur les financements gérés par l'Union européenne, les États membres et des institutions financières clés telles que la Banque européenne d'investissement. Le guide comprend également des informations sur les services d'assistance et les mécanismes de financement innovants. En outre, le Bureau de la Convention des maires publie régulièrement des informations sur les schémas de financement innovants mis en œuvre par les villes signataires et sur leur répliquabilité.

EN TANT QU'OPÉRATEUR D'INFRASTRUCTURE

Gérer les infrastructures énergétiques avec la participation de la communauté

3.12 Offrir une participation dans l'entreprise locale de service énergétique

Dans certains pays, le cadre institutionnel et économique permet aux collectivités locales de gérer directement des projets et des infrastructures énergétiques, souvent par l'intermédiaire d'entreprises de services publics. L'exemple le plus emblématique est le modèle allemand de la «Stadtwerke», qui suscite l'intérêt d'un nombre croissant d'autres villes à travers l'Europe.

Plusieurs municipalités allemandes ont poussé plus loin ce processus d'autonomisation locale en encourageant la participation directe des citoyens au capital de leur Stadtwerke, souvent par le biais de coopératives, en donnant aux citoyens leur mot à dire sur la gestion de l'entreprise et sur les moyens de créer de la valeur locale pour la communauté au sens large.

En 2008, un tel processus avait été lancé dans la ville universitaire d'Iéna, en Allemagne, la deuxième plus grande ville de Thuringe. Un membre du conseil de surveillance de la Stadtwerke, qui était également président du groupe écologiste au conseil municipal, a commencé à faire des émules autour de son idée de lancer une coopérative énergétique pour racheter des actions de l'entreprise municipale détenues par des tiers.

À la suite de négociations intensives et à l'issue des élections de 2009, le conseil municipal a adopté une décision permettant aux citoyens d'acheter jusqu'à 10 % des actions de l'entreprise énergétique municipale. La coopérative BürgerEnergie Jena eG a été créée en mars 2011, comme conséquence directe de cette décision. Une vaste campagne de communication a été lancée auprès des citoyens, afin de leur permettre non seulement de tirer un avantage financier d'une participation dans l'entreprise publique locale, mais également d'influencer sa stratégie commerciale en plaidant pour un approvisionnement en énergie plus durable et socialement responsable. En avril 2014, quelque 1000 habitants d'Iéna ont acquis une participation de 2 %, représentant un investissement commun, local et traçable, de 8,2 millions d'EUR dans l'avenir énergétique de leur ville. La coopérative BürgerEnergie Jena Eg, qui a pu distribuer un dividende de 4 % à ses membres pendant quatre années consécutives, est invitée depuis janvier 2017 à siéger au conseil consultatif de la Stadtwerke (auparavant réservée aux membres détenant une participation minimale de 5 %), contribuant ainsi aux décisions stratégiques de l'entreprise locale de service énergétique.

3.13 Ouvrir le capital des projets énergétiques municipaux

En Allemagne, environ 40 % des entreprises municipales de service énergétique ont offert la possibilité aux citoyens et aux coopératives de participer directement au capital des projets qu'elles exploitent. À titre d'exemple, la Stadtwerke Union Nordhessen, qui regroupe les Stadtwerke de la **région de Hesse du Nord**, a ouvert environ 75 % de ses projets à la participation de communautés d'énergie et de collectivités locales voisines, ce qui a permis de lever quelque 70 millions d'euros. De même, la Stadtwerke d'Augsbourg en Bavière a utilisé ce modèle pour financer un projet hydroélectrique et deux centrales solaires, qui ont permis de lever 20 millions d'euros en seulement quatre semaines. Une grande majorité des entreprises municipales de service énergétique en Allemagne considèrent cette approche de la finance participative comme un moyen de maintenir la confiance des

habitants et d'accroître l'acceptation globale du projet.⁵ En France, environ 5 % du territoire est approvisionné par des entreprises de distribution municipales qui ont eu la possibilité de rester indépendantes après la loi de 1946 sur la nationalisation des secteurs de l'électricité et du gaz. Leur ancrage local et leur proximité avec les clients poussent également ces entités vers une participation plus directe. À **Grenoble**, dans les Alpes françaises, la déclaration de mission des services locaux indique qu'il faut «rétablir le lien entre les citoyens et les questions énergétiques par le biais d'une approche ouverte associant les parties prenantes locales». Dans cet esprit, le service public prévoit de donner aux autres collectivités locales la possibilité de participer au capital des projets et de promouvoir le financement participatif par les citoyens.

« OBLIGATIONS ÉNERGÉTIQUES » MUNICIPALES À SWINDON, AU ROYAUME-UNI

La ville de **Swindon** au Royaume-Uni prévoit de développer une économie à faible émission de carbone d'ici 2030. La société d'énergie municipale (détenue à 100 % par le conseil municipal) s'est associée en 2016 à une plate-forme d'investissement vert appelée Abundance pour cofinancer deux parcs éoliens solaires.²⁹

Pour la première centrale éolienne de 4,8 MW, appelée « Common Farm », la ville a pu collecter environ 1,8 million de livres sterling en seulement deux mois (au lieu des trois alloués) et a versé les 3 millions restants. Avec des annonces publiées dans la gare locale et les nouvelles du soir, les citoyens ont eu la possibilité d'investir à partir de seulement 5 livres. Après la première année d'exploitation, les résidents locaux recevaient déjà entre 5 et 6 % du rendement annuel

de leur investissement. Quelques mois plus tard, la société municipale a utilisé le même mécanisme pour cofinancer le parc solaire de « Chapel farm » de 5 MW, située sur un ancien site d'enfouissement des déchets de la ville. Ce deuxième projet a permis aux habitants de percevoir un retour sur investissement de 6 % sur 20 ans, non imposable, tout en aidant les collectivités locales à rediriger une partie des bénéfices vers d'autres projets communautaires importants.³⁰

De tels systèmes innovants de collecte de fonds, mettant à profit l'épargne citoyenne, sont de plus en plus perçus comme une solution par les collectivités locales européennes confrontées aux mesures d'austérité imposées par leurs gouvernements nationaux.

3.14 Efforts communs pour les campagnes de remunicipalisation

Un nombre croissant de communautés à travers l'Europe souhaitent faire équipe avec leurs représentants locaux pour reprendre le contrôle des infrastructures locales et des « biens communs ». Les mouvements de transition à travers le continent appellent de plus en plus à une propriété et une gestion partagées des ressources et des installations. Ces mouvements sont parfois liés à des objectifs politiques plus larges de régénération économique locale ou de réindustrialisation.

L'un des cas les plus remarquables de mouvements de remunicipalisation dirigés par les citoyens est probablement celui de **Hambourg** en Allemagne. En 2013, après la campagne de trois ans « Notre Hambourg, notre réseau », un référendum avait rassemblé 50,9 % des citoyens en faveur de la remunicipalisation des réseaux locaux d'électricité, de chaleur et de gaz. La reprise du réseau électrique a été finalisée en 2016, et ce sans aucune perte d'emploi, contrairement à ce qu'avaient craint les syndicats. Le réseau de gaz a été transféré à la pleine propriété de la ville en 2018 et le réseau de chauffage au 1er janvier 2019. Aujourd'hui, l'entreprise de service énergétique municipale se concentre sur la vente d'énergie locale, principalement verte, et est motivée par les impératifs climatiques et socio-économiques, plutôt que par la maximisation des profits. Contrairement aux autres cas cités plus haut, le modèle de Hambourg n'inclut pas la participation directe des citoyens en tant que décideurs actifs dans la Stadtwerke. Cependant, la coopérative locale joue un rôle important dans l'organisation de débats pour encourager la municipalité à identifier des sources renouvelables pour le fonctionnement futur du réseau de chauffage urbain.

Appelés « Wärmedialogue », ces échanges ont par exemple repéré l'opportunité de valoriser la chaleur fatale d'un four à cuire au sud-est de la ville, pour remplacer une partie de l'approvisionnement actuel en énergies fossiles.

Dans la ville de 12 000 habitants de **Titisee-Neustadt**, dans la Forêt-Noire, le processus de remunicipalisation a été mené en partenariat avec les citoyens. En 2011, la ville a sollicité un soutien financier collectif venant des habitants, via la création d'une nouvelle coopérative locale qui détient désormais 10 % du projet. La société coopérative historique EWS Schönau, née dans le cadre du mouvement antinucléaire et qui fournit maintenant 170 000 clients, a également fourni 30 % du capital nécessaire au rachat du réseau, ainsi que son expertise technique en matière de remunicipalisation et de gestion opérationnelle.⁵ De même, **Haßfurt**, une ville de 13 000 habitants située en Bavière, a collecté environ 1,5 million d'euros via une coopérative citoyenne pour cofinancer la reprise partielle de son réseau de distribution.

Il est intéressant de noter qu'avant cette vague de remunicipalisation, les citoyens et les coopératives allemandes avaient également mené d'intenses campagnes pour faire cesser les tentatives de privatisation des biens municipaux. C'est par exemple ce qui s'est passé dans la ville de Leipzig, où une importante mobilisation citoyenne a conduit à un référendum local pour contrer le projet du maire social-démocrate de vendre les actions de la Stadtwerke à l'entreprise française Engie (anciennement Gaz de France).

« ENERGY FOR PEOPLE, NOT FOR PROFIT », LE MAIRE DE LONDRES S'ENGAGE À CRÉER UNE ENTREPRISE PUBLIQUE DE SERVICE ÉNERGÉTIQUE SUITE À UNE MOBILISATION CITOYENNE

En amont des élections locales de 2016, la campagne « Switched on London » prônait activement le lancement d'une société d'énergie 100 % publique dans la capitale. Après son élection à la mairie, Sadiq Khan s'est engagé à créer la société à but non lucratif « Energy for Londoners ». Parmi les recommandations concrètes des militants, figurait la création d'un conseil d'administration composé à un tiers de représentants des collectivités locales de Londres, un autre tiers d'employés des sociétés énergétiques choisies et un autre tiers d'habitants londoniens ordinaires, avec la moitié de ces postes réservés à des femmes. Une autre

proposition consistait à faire appel à des assemblées de quartier consultatives pour garantir une large participation de la communauté. En outre, sur le site Web de la campagne, les défenseurs plaident en faveur d'une entreprise « socialement juste et luttant contre la pauvreté énergétique par le biais d'un système de tarification équitable et d'investissements dans l'efficacité énergétique des ménages » et « écologiquement durable, en s'engageant à vendre dès que possible 100 % d'énergie renouvelable, grâce à des partenariats avec des producteurs d'énergie locaux ».

CONCLUSION

Les partenariats entre les villes et les citoyens commencent à former l'épine dorsale des nouveaux modèles de gouvernance engagés dans la transition énergétique. Il est clair qu'il est nécessaire de mieux comprendre, nourrir et soutenir de telles relations, d'autant plus qu'elles sont mutuellement bénéfiques.

Le soutien et l'implication des collectivités locales dans les mouvements énergétiques citoyens contribuent au développement économique local ainsi qu'à la justice et à la cohésion sociale. Ils aident à créer de nouveaux espaces démocratiques pour la participation des citoyens à la vie publique, à améliorer la résilience de la ville en réduisant sa dépendance aux importations et, en définitive, à créer une nouvelle expertise au sein des administrations locales.

Les villes peuvent utiliser plusieurs leviers et stratégies pour intégrer les projets énergétiques citoyens. Comme le montre ce guide, toute stratégie énergétique communautaire solide repose sur des éléments structurants, notamment l'adoption d'objectifs à long terme, la cartographie du potentiel local et la mise en réseau de toutes les parties prenantes concernées. En fonction de leur marge de manœuvre locale - souvent déterminée par le contexte national -, les collectivités locales peuvent alors endosser divers rôles, allant de conseillers stratégiques aux partenaires du projet, en passant par opérateurs d'infrastructure, etc.

De nouveaux modèles de gestion commune de l'énergie avec les citoyens, notamment via la création de socié-

tés énergétiques locales ou par le biais d'entreprises sociales et de coopératives citoyennes, prennent ainsi forme à travers l'Europe. Le Paquet « Une énergie propre pour tous les Européens » vise à stimuler l'émergence et l'extension de ces « communautés énergétiques » et il appartient maintenant à chaque ville, région et nation de donner corps à ces nouvelles définitions.

Les États membres de l'UE devraient donc veiller à ce que leurs villes disposent des ressources humaines, des compétences juridiques, de l'expertise technique et des moyens financiers appropriés pour mettre en place de nouveaux modèles de gouvernance dans le système énergétique. Fixer un objectif de haut niveau en matière de maîtrise de la capacité énergétique des énergies renouvelables aux niveaux local et communautaire, comme cela a été fait en Écosse, est un moyen efficace de garantir la mise en place du cadre favorable nécessaire. Les plans nationaux sur l'énergie et le climat, qui doivent être soumis d'ici fin 2019, devraient être l'occasion idéale de planifier de futurs scénarios énergétiques en tenant dûment compte de ces mouvements locaux et en coopérant avec eux.



RÉFÉRENCES

- 1 Nikola Sahovic, Patricia Pereira da Silva, « Énergies renouvelables communautaires - Perspectives de recherche », Conférence ibérique sur l'économie de l'énergie 2016. URL : https://ac.els-cdn.com/S1876610216316629/1-s2.0-S1876610216316629-main.pdf?_tid=7b451e33-04a9-416e-bc63-5e6db-3c4ec90&acdnat=1547457422_f760dd9a85f872dd18429315b33d14b9#page=1&zoom=auto,-18,744
- 2 Institut dezentrale Energietechnologien, Universität Kassel, « Regionale Wertschöpfung in der Windindustrie am Beispiel Nordhessen », Mai 2016. URL : https://www.uni-kassel.de/fb07/fileadmin/datas/fb07/5-Institute/IVWL/Wetzel/Regionale_Wertsch%C3%B6pfung_in_der_Windindustrie.pdf
- 3 WiseGRID project, « Démonstration à grande échelle de solutions intégrées pour le SmartGrid européen », 2017. URL : https://cdn.nimbu.io/s/76bdjzc/channelentries/oan2oj6/files/D2.1_WiseGRID_requirements_Use_cases_and_pilot_sites_analysis.pdf?gejOqha
- 4 Gent Klimaatstad, « Ghent climate city working overtime - Ghent climate plan 2014-2019 ». URL : https://www.stepupsmartcities.eu/Portals/51/Tools%20and%20Resources/Enhanced%20SEAPs/Annex%20A_Ghent%27s%20enhanced%20SEAP_Climate%20Plan%202014-2019.pdf
- 5 Andreas Rüdinger, « Appropriation locale de l'énergie en Europe - Étude exploratoire d'initiatives publiques locales en France, en Allemagne et au Royaume-Uni », Energy Cities, June 2017. URL : http://www.energy-cities.eu/IMG/pdf/local_energy_ownership_study-energycities-en.pdf
- 6 Satoko Kishimoto, Olivier Petitjean, « Reconquérir les services publics : comment les villes et les citoyens rejettent la privatisation », TNI, June 2017. URL : https://www.tni.org/files/publication-downloads/reclaiming_public_services.pdf
- 7 Ann Vikkelso, Jens H M Larsen, Hans Chr. Sorensen, « Le parc éolien offshore de Middelgrunden, une initiative populaire », CEO, March 2003. URL : <https://stateofgreen.com/files/download/1087>
- 8 « Les Danois reprennent les Middelgrunden », Renew.biz, November 2018. URL : <https://renew.biz/50044/danes-take-back-the-middelgrunden/>
- 9 Energy Cities, « Centrale électrique Citizens'Solar à Vienne », RNP project, 2018. <https://www.renewables-networking.eu/documents/AT-Vienna.pdf>
- 10 Luke Wilson, « Énergie communautaire : perspective des collectivités locales - Addendum au rapport sur l'état du secteur », Community Energy England, 2017. URL : https://communityenergyengland.org/files/document/70/1501767092_CommunityEnergyALocalAuthorityPerspective.pdf
- 11 Entretien avec Uli Ahlke's « Nous avons besoin d'un approvisionnement en énergie axé sur le citoyen », World Future Council, September 2018. URL : <https://www.worldfuturecouncil.org/interview-energy-transition-in-germany/>
- 12 Gouvernement écossais, « Principes de bonnes pratiques du gouvernement écossais pour le développement de projets relatifs à la propriété partagée d'énergie renouvelable », novembre 2018. URL : <https://www.gov.scot/publications/consultation-scottish-government-good-practice-principles-shared-ownership-renewable-energy-developments/>
- 13 « Le CESE préconise un objectif de 15 % des énergies renouvelables entre les mains des collectivités et des citoyens d'ici 2030 », le collectif pour les énergies citoyennes, Février 2018. URL: <https://www.enercoop.fr/content/le-cese-preconise-un-objectif-de-15-des-energies-renouvelables-entre-les-mains-des>
- 14 Gouvernement wallon, « Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en région Wallonne », Février 2013. URL: <https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/cdr.pdf?ID=28134>
- 15 Anne Bringualt, Miriam Eisermann, Sylvie Lacassagne, « Les villes qui se dirigent vers une énergie 100 % renouvelable en maîtrisant leur consommation - matière à réflexion et à action », CLER, Energy Cities, RAC France, novembre 2016. URL: http://www.energy-cities.eu/IMG/pdf/publi_100pourcent_final-web_en.pdf
- 16 Esther Bailleul, « Nouvelles solidarités urbain-rural, une condition de la transition énergétique nationale - des bénéfices mutuels pour les territoires », CLER, November 2018. URL: <https://cler.org/wp-content/uploads/2018/11/Etude-nouvelles-solidarites-urbain-rural.pdf>
- 17 Mairie de Paris, Plan climat de Paris, ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables, mai 2018. URL: <https://api-site-cdn.paris.fr/images/102678>
- 18 Projet Smarter Together, « Rapport sur l'autoconsommation collective du photovoltaïque », octobre 2016. URL: <https://www.smarter-together.eu/file-download/download/public/429>
- 19 Mairie de Paris, « Vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables » Mars 2018. URL: https://www.apc-paris.com/system/files/file_fields/2018/04/20/nouveauplanclimat.pdf
- 20 Energie Partagée, « Entre participatif et citoyen, la CRE balance... », Juillet 2018. URL : <https://energie-partagee.org/participatif-et-citoyen-la-cre-balance/>
- 21 David Deller, Paul Bernal, Morten Hviid et Catherine Waddams Price, « Changement collectif et utilisations possibles d'une base de données de consommateurs désengagés », Centre pour la politique de concurrence et l'Université d'East Anglia, août 2017. URL: <http://competitionpolicy.ac.uk/documents/8158338/19064125/Collective+Switching+Report+-+August+2017.pdf/127c78b6-faad-4496-b198-f56862230896>
- 22 Laura Brinker, « Appel à preuves de l'Ofgem sur l'avenir des accords de marché de l'approvisionnement - Réponse du Centre de recherche sur l'énergie du Royaume-Uni », Centre de recherche sur l'énergie du Royaume-Uni, mars 2018. URL: <http://www.ukerc.ac.uk/asset/1403B377-6A62-4554-985420E7BDE3A61F/>
- 23 « Community Choice Aggregation », Local Power. URL: <http://www.localpower.com/CommunityChoiceAggregation.html>
- 24 Communiqué de presse, « Future Policy Award 2018, couronne les meilleures politiques en matière d'agroécologie et de systèmes alimentaires durables » World Future Council, 2018. URL : <https://www.worldfuturecouncil.org/page/2/?lang=1>
- 25 NLF Bürgerwind GmbH. URL: <http://www.nlf-buergerwind.de>
- 26 Communauté énergétique de Plymouth. URL: <http://www.plymouthenergycommunity.com/about/story>
- 27 Docteur Giovanna Speciale, « L'énergie communautaire à Londres : réaliser le potentiel », Community Energy London, juin 2018. URL: <http://communityenergy.london/wp-content/uploads/2018/06/Community-Energy-in-London-Realising-the-potential.pdf>
- 28 Emily Creamer, Will Eadson, Bregje van Veelen, Annabel Pinker, Margaret Tingey, Tim Brauholtz-Speight, Marianna Markantoni, Mike Foden, Max Lacey-Barnacle, « Énergie communautaire : enchevêtrements de communautés, d'États et d'entreprises », The UK Energy Research Centre, mai 2018. URL: <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/gec3.12378>
- 29 Public Power Solutions, « Chapel Farm Solar Park ». URL : <https://www.publicpowersolutions.co.uk/resources/case-studies/chapel-farm-solar-park/>



ENERGYCITIES

www.renewables-networking.eu

Date de publication

Février 2019

Auteur

Alix Bolle, Energy Cities

Conception graphique

unger+ kreative strategien GmbH,
www.ungerplus.de

Contributeurs et réviseurs

- » Andreas Rüdinger, Institut pour le développement durable et les relations internationales (IDDRI)
- » Josh Roberts, Rescoop.eu
- » Sofie Verhoeven, Ville de Gand
- » Sonia Dunlop, Solar Power Europe
- » Frédéric Boyer, Sara Giovannini, Adrian Hiel and Claire Roumet, Energy Cities



Diffusé avec le soutien de:

